



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 03 novembre 2022

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

*Adjoint*s : Mme BERTON Virginie, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés :

Mme DURET Marine,
Mme JOLY Claudie qui donne pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,
M. OLLIVIER Laurent qui donne pouvoir à M. TALEUX Sébastien,
Mme POTIGNY Laure qui donne pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie,

Absente : Mme DENIS Fabienne,

Secrétaire de séance : Mme CUSSONNEAU Françoise,

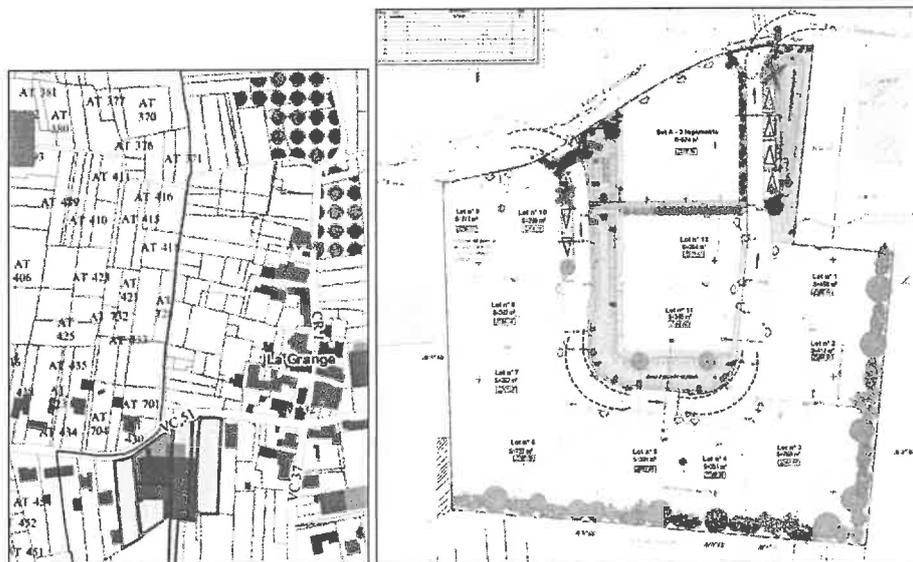
3° - AMENAGEMENT URBANISME

b) Dénomination d'une nouvelle rue lotissement du domaine de Bellevue lieu dit « la grange »

Monsieur Gilles Mériodeau, l'Adjoint à l'Urbanisme informe le conseil municipal qu'un lotissement vient de recevoir un permis d'aménager au lieu dit « la grange ». Le promoteur a nommé le lotissement « domaine de Bellevue ».

Il convient de proposer une dénomination à la nouvelle rue à créer.

Il est proposé au conseil municipal de nommer la voie qui sera créée à cette occasion. Le nom suivant « rue de la semoulerie » est proposé afin de garder mémoire du passé du site.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de :

- **NOMMER** la - Nommer la voie créée dans le cadre de l'aménagement du lotissement « du Domaine de Bellevue » : « rue de la semoulerie »,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à accomplir toutes les formalités en résultant,

Pour extrait conforme au registre
Affiché le : 10/11/2022
Transmis le : 10/11/2022
Le Maire,
Jean-Marc JOUNIER

La Secrétaire de séance :
Françoise CUSSONNEAU

